



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin

Question écrite n° 64831

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le souhait de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, de faire de la lutte contre le travail illégal « une orientation majeure », de sa convention d'objectifs et de gestion. Les recettes perdues en raison du travail clandestin représentent, en effet, un montant de l'ordre de 4 milliards d'euros. Le travail clandestin est une pratique inacceptable qui peut se révéler humainement et économiquement désastreuse. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin d'intensifier la politique du Gouvernement pour lutter contre le travail illégal.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64831

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4763